



Manifestation Ecole - demande de matériel

Ce formulaire est à renvoyer deux mois avant la manifestation.

Si votre manifestation se déroule **dans les locaux scolaires**, [une demande de d'utilisation des locaux scolaires](#) doit être faite au préalable à retourner deux mois avant la date envisagée.

Si votre manifestation se déroule **dans une des salles de la Ville**, [une demande de réservation de salle](#) doit être faite, une fois votre manifestation validée par le Département scolaire, quatre mois avant la date envisagée à la Direction de la communication, de l'animation de la ville.

ATTENTION : En raison des prochaines élections municipales, le matériel (tables et chaises) ne sera pas disponible entre le 6 et le 27 mars 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension.